

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014**

~~~~~

L'an deux mil quatorze, le vingt-six septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **22 septembre 2014**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Sandra **PIERRE**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Stéphanie **ROBERT**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Gérard **DANIEL**, Maurice **DEBEGUE**, Gérard **FAVRE**, Hervé **LORIOUX**, Christophe **VANWALLEGHEM**.

Absents excusés : Madame Céline **ANGOT** (*procuration donnée à Madame Elodie **CAILLAUD***) et Christophe **BOUCARD** (*procuration donnée à Madame Diane **DE BARROS***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **18 juillet 2014**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- Présentation de la Charte « Terre saine »
- Convention GRDF
- Sens de circulation et matérialisation des places de stationnement rue Saint Gilles et rue du Port
- Plan Local d'Urbanisme
- Devis alarme Ecole maternelle
- Présentation de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes
- Commission des impôts directs
- Cours de zumba, A.S.E.P.T. : convention et tarification d'utilisation de salle
- Informations
- Questions diverses

.../...

## ORDRE DU JOUR



**Présentation de la Charte « Terre saine »** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Cyril **BRAUD**, chargé de mission environnement à la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** qui est venu présenter au Conseil Municipal la charte « **Terre saine** » qui a pour objectif la réglementation de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités locales.

Délibération  
n° 2014/57

Il fait une rétrospective de l'évolution des règles régissant les pesticides et les désherbants qui seront interdits dès 2020 voire 2016 (arrêté ministériel du 12 septembre 2006 et arrêté préfectoral du 17 avril 2009). Cette interdiction s'appliquera aux particuliers en 2022.

Depuis 2008, la région Poitou-Charentes est à l'origine de la charte « **Terre saine** » qui se compose d'actions diverses pour réduire l'utilisation de ces produits par le biais d'emploi de nouveaux matériels et outils, formation des personnels, communication à l'adresse de la population.

L'ex-**Communauté de Communes de COURÇON** organise, depuis 2010, des stages à l'attention des personnels espaces verts et techniques. Un **Plan Communal d'Entretien** (PEC) a été mis en place, subventionné à 70 % par la Région et l'Agence de l'Eau.

Suite à la fusion de la **Communauté de Communes du Pays Marandais** et de la **Communauté de Communes du Canton de COURÇON**, ces actions vont être étendues au nouveau territoire.

Monsieur Cyril **BRAUD** rend compte au Conseil Municipal des expériences des communes adhérentes à cette charte.

La parole est donnée à chacun pour poser les questions et faire part de ses observations sur ce dispositif sans produits phytosanitaires.

Monsieur Alain **BELLOUARD** pense que l'achat du matériel nécessaire sera couteux et qu'il serait souhaitable de se mutualiser avec des communes environnantes pour se lancer dans la démarche « **Terre saine** ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire prendre l'engagement d'adhérer à la démarche « **Terre saine** ».

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la charte « **Terre saine** ».

Monsieur le Maire se rapprochera de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** pour savoir si elle peut acquérir les outils nécessaires à cette action. Si non, une subvention sera demandée afin de s'en procurer.

Suite au départ de Monsieur Cyril **BRAUD**, Monsieur le Maire demande à ce que 3 points soient rajoutés à l'ordre du jour avant de poursuivre la séance :

- complément du groupe d'acteurs locaux pour inventaire des zones humides,

.../...

.../...

- installation d'un taxi sur la commune,
- demande de salle pour projet linguistique ainsi que la mise à disposition d'un agent pour classe de découverte → école primaire d'**ANDILLY**.

**Convention GRDF** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter le relevé des compteurs gaz, d'avoir une plus grande fiabilité du comptage, une augmentation de la fréquence des relevés, les services **GRDF** préconisent l'installation de systèmes de comptage évolué (télé-relève).

Délibération  
n° 2014/58

A ce titre, **GRDF** sollicite la commune d'**ANDILLY** afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

Après discussion, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte l'installation et l'hébergement des équipements techniques sur les sites de la collectivité et charge M. le Maire de signer la convention fixant les conditions dans lesquelles l'hébergeant (la commune d'**ANDILLY** met à disposition de **GRDF** des emplacements pour la mise en place des boîtiers de télé-relève).

Cette convention est conclue pour une durée de **20 ans** moyennant une redevance annuelle de **50,00 € H.T.** par site équipé.

**Sens de circulation et matérialisation des places de stationnement rue Saint Gilles et rue du Port** : Monsieur Stéphane **BEILVERT**, Vice-président de la Commission voirie-urbanisme-développement durable, présente au Conseil Municipal les problèmes inhérents à la rue Saint Gilles : soucis de stationnement, de ramassage des ordures ménagères, accès difficile des véhicules de secours.

Une réunion a été organisée en juin avec les riverains de la rue pour aborder la problématique du stationnement des voitures.

La Commission voirie s'est également rendue sur place pour constater la situation. La **D.D.T.M.** a soumis une proposition de matérialisation de places de parking dans cette voie. 9 places sont possibles dont 1 pour personne à mobilité réduite.

Cependant, la Commission voirie estime qu'en mettant la rue en sens unique, 15 emplacements pourraient être créés.

En complément de l'aménagement de cette rue, 11 places supplémentaires seront réalisées dans la rue voisine, rue du Port, ainsi que 5 places dont 1 handicapée dans la pointe de la rue Saint Gilles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) décide de mettre en œuvre ce programme de stationnement.

Monsieur le Maire prendra les arrêtés nécessaires à l'application de ces règles de stationnement.

.../...

.../...

**Plan Local d'Urbanisme : élaboration d'un groupe de travail pour la réalisation du cahier des charges**

Monsieur Stéphane **BEILVERT**, Vice-président de la Commission voirie-urbanisme-développement durable, rend compte au Conseil Municipal de son entrevue avec Madame **GUERY**, chargée de mission au **Pays d'Aunis** et la **D.D.T.M.** concernant la conduite à tenir pour le passage de notre document d'urbanisme actuel qui est un P.O.S. en P.L.U.

Conformément à la réglementation, la révision du P.O.S. pour le transformer en P.L.U. doit être engagée avant le **31 décembre 2015** et le P.L.U. approuvé avant le **26 mars 2016** (date butoir).

En conséquence, avant d'engager cette procédure, un inventaire des zones humides doit être réalisé et un groupe de travail doit être constitué avec, pour objectif, la réalisation d'un cahier des charges définissant les motivations de la commune pour l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les personnes suivantes : Madame Chantal **LE GARREC**, Messieurs Maurice **DEBEGUE**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BENETEAU**, Sylvain **FAGOT** ainsi que Madame Geneviève **THOMAS**, D.G.S.

Le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte cette proposition.

**Devis alarme Ecole maternelle** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que les locaux de la cantine ont été visités et l'alarme vandalisée quelques jours avant la rentrée scolaire.

Monsieur Alain **BENETEAU**, Vice-président de la Commission bâtiments publics-aménagement-environnement, présente un devis de l'entreprise **C.T.V.** pour la réparation du système endommagé d'un montant de **1 936,69 € T.T.C.**

Il propose également 2 autres devis de la même entreprise pour le remplacement de l'alarme de l'école maternelle d'un montant de **1 277,73 €** et de la fourniture d'un transmetteur vocal pour la centrale de la cantine d'un montant de **92,09 € T.T.C.**

Monsieur Alain **BENETEAU** souligne que l'uniformisation des systèmes d'alarme à badges dans tous les bâtiments communaux est la meilleure solution, la mairie étant déjà équipée de cette façon. Les ateliers municipaux pourraient également être concernés à terme.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte de valider les 3 devis présentés.

**Présentation de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes** : Monsieur Alain **BELLOUARD**, Vice-président de la Commission communication-culture-développement économique ayant en charge le dossier de constitution d'un Conseil Municipal des Jeunes, annonce au Conseil Municipal que 15 jeunes administrés se sont portés volontaires pour siéger à cette assemblée.

Délibération  
n° 2014/59

Le premier conseil se tiendra le **8 octobre 2014** à 18 h 00 pour sa mise en place.

.../...

.../...

Monsieur Alain **BELLOUARD** propose d'adhérer à l'**A.N.A.C.E.J.** (Association Nationale des Conseils Enfants et de Jeunes) qui est en mesure de guider la commune pour la conduite de ce dossier moyennant la somme de **351,00 €/an.**

Le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**) accepte cette adhésion.

**Commission des impôts directs (choix de délégués complémentaires)** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une observation du service des impôts, il convient de proposer 2 nouveaux délégués hors commune pour siéger à la Commission communale des impôts.

Délibération  
n° 2014/60

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

- Monsieur Grégoire **HUA**, 143 rue du Pas des Laquais à **LA ROCHELLE (17000)**,
- Madame Anne-Sophie **ANDRÉ**, 6 rue des Tilleuls à **VILLEDoux (17230)**.

**Cours de zumba, A.S.E.P.T. (Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires)** :

- **cours de zumba** : Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** fait part au Conseil Municipal de la demande d'une association de zumba, originaire de **VÉRINES**, qui désirerait dispenser ses cours dans la salle des fêtes de « **Sérigny** ».

Délibération  
n° 2014/61

Le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**), est favorable à la mise à disposition de ce local, moyennant un loyer mensuel de **30 €** pour 2 occupations par semaine (le mardi et le jeudi). Une convention d'occupation sera établie entre la commune et l'association.

- **A.S.E.P.T.** : Madame Florence **CHEVILLON** fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires d'obtenir une salle pour proposer des séances à destination des plus de 55 ans sur le thème « Bien vieillir » (7 ateliers de 3 h 00 pour un tarif de **20,00 €**).

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à titre gracieux, la salle centrale à l'**A.S.E.P.T.**, celle-ci ayant pour but une démarche sociale.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection et accepte cette proposition.

**Complément groupe d'acteurs locaux** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du **18 juillet 2014** concernant sa constitution du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides.

Délibération  
n° 2014/62

Cette liste est incomplète, certains secteurs n'étant pas représentés. Monsieur le Maire propose donc :

- Monsieur **PIRON**, association de pêche « **La Gaule Marandaise** »,
- un représentant de **Nature Environnement 17** (il sera désigné par l'association),
- un représentant du **Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Chte-Mme** (il sera désigné par le Comité),
- Monsieur Frédéric **FRANÇOIS**, agriculteur,
- Monsieur Michel **FERRÉ**, agriculteur.

.../...

.../...

**Installation d'un taxi** : Monsieur **TROUBÉ**, chauffeur de taxi, a demandé à reprendre l'emplacement vacant, place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

### **Salle projet linguistique + mise à disposition Agent communal :**

- **Salle projet linguistique** : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Madame Sandie **BESCOND**, Directrice de l'école primaire d'**ANDILLY**.

Celle-ci sollicite de la municipalité, la mise à disposition, selon un calendrier établi, de la salle de Conseil pourvue d'un rétroprojecteur, dans le cadre de l'apprentissage d'une langue étrangère.

23 élèves de CM2 seraient concernés et bénéficieraient ainsi d'un échange via une vidéoconférence avec une assistante anglo-saxonne du mois de novembre au mois d'avril.

Conscient du but pédagogique de ce prêt de locaux, le Conseil Municipal (**17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour**), accepte, à la majorité des présents, cette demande.

- **Mise à disposition Agent communal** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Sandie **BESCOND**, Directrice de l'école primaire d'**ANDILLY**, de mettre à disposition de l'école Madame Monique **BENOIT** lors de la classe de découverte à **LATHUS, du 14 au 17 octobre 2014**.

En raison des normes d'encadrement et de la connaissance des enfants par cet agent communal, le Conseil Municipal accepte qu'elle fasse partie des personnes accompagnantes lors de ce séjour.

### **INFORMATIONS**

- **SMICTOM** : Depuis le **15 septembre 2014**, la zone d'activité de Bel Air est désormais desservie par un service de ramassage des ordures. Les élus de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** devront voter pour uniformiser la perception de l'impôt sur les ordures ménagères. A l'heure actuelle, l'ex-**Communauté de Communes du Pays Marandais** connaît la redevance qui est calculée en fonction du nombre de personnes dans le logement. L'ex-**Communauté de Communes du Canton de COURÇON** est à la taxe qui est perçue directement sur les impôts locaux et elle est calculée à partir d'une base d'imposition prenant en compte toutes les dépenses liées aux ordures ménagères (ramassage, sacs, déchetterie...). Monsieur le Maire évoque les débats vifs au sein de la **Communauté de Communes** car un certain nombre d'élus de l'ex-**Communauté de Communes du Canton de COURÇON** veut rester au système de taxe, estimant que la redevance conduit à une gestion plus compliquée car il faut établir des rôles et les mettre à jour chaque année. Le vote sur le système de perception de cet impôt se fera le **8 octobre 2014**. Monsieur le Maire s'engage pour la redevance ainsi que Monsieur **DEBEGUE** et Madame **DUPRAZ**, tous les deux élus communautaires. Monsieur le Maire rappelle que la **Communauté de Communes** est un territoire rural, il faut veiller à un système juste et équitable car une personne seule dans une grande maison peut voir sa taxe beaucoup plus élevée que si c'était la redevance. Monsieur le Maire a peur des effets pervers de cette taxe si elle devait être votée alors que la **Communauté de Communes** est, à l'heure actuelle, très performante en matière de recyclage.

.../...

.../...

Monsieur le Maire a demandé que la commune soit équipée en containers noirs et jaunes. Cette demande est bien accueillie par le **SMICTOM** car il souhaite réduire le ramassage de sacs : les sacs noirs : tous les 15 jours, les sacs jaunes : tous les 8 jours.

Monsieur le Maire a demandé que la salle des fêtes soit équipée d'un container pour ordures ménagères supplémentaire et un container pour les sacs jaunes.

2 containers ont été installés rue du Port et l'impasse de l'Or blanc est désormais desservie pour le ramassage des ordures.

- **Marais Poitevin** : Monsieur le Maire a demandé le concours auprès du **Parc Interrégional du Marais Poitevin** pour faire une expertise pour la valorisation du centre bourg et des entrées. Ce diagnostic gratuit se fera une première fois le **vendredi 3 octobre 2014**.
- **Opération l'arbre et la haie** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un dossier concernant un projet de plantation a été adressé au **Conseil Régional** dans le cadre de la « Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie 2014 ». Ces plantations se situeront près du bassin de rétention et du terrain occupé par l'association « **Le Jardin en folie** ». Ce projet sera réalisé par la commune en partenariat avec l'association « **Le Jardin en folie** ». Il aura un axe pédagogique. Afin d'aider la commune dans cette réalisation, le Conseil Municipal sollicite, de la part du **Conseil Régional**, l'attribution d'une subvention.
- **Terrains ALLARD et PIANAZZA** : Les terrains sont composés de 3 parcelles de **4 559 m<sup>2</sup>** au total. Les domaines ont estimé la valeur de ces terrains à **160 000 €**. La marge de manœuvre est de 5% pour une négociation. Monsieur le Maire souhaite intégrer ces terrains dans le développement du centre de bourg. Ils feront partie des mesures d'aménagement du prochain P.L.U.
- **Candélabre** : rue du cimetière, le candélabre empêchant l'entrée chez un particulier sera déplacé. Ces travaux sont pris en charge par le lotisseur à 100% pour une valeur de **812,24 euros**.
- **Les écluses** : Monsieur le Maire présente le projet de réfection des écluses par le **Conseil Général**. Elles seront refaites entièrement sur une période de 2 ans pour un total de **1,8 millions d'euros**.
- **A.C.A.S.** : Monsieur le Maire rappelle l'invitation de l'**A.C.A.S.** à l'ensemble du Conseil Municipal le **3 octobre 2014** à l'issue de leur assemblée générale.
- **Association Transues 4x4** : Monsieur le Maire a reçu les statuts de cette association créée en 2008. Elle sera portée sur la liste des associations communales.
- **BIOVAL** a procédé à la première analyse d'hygiène alimentaire le **18 septembre 2014** à la cantine scolaire. La visite était programmée, les prélèvements ont montré que tout était en règle. Les prochaines visites seront inopinées.
- **Les Pictons** : le bus jaune sera présent à **ANDILLY** semaine 43, semaine 47 à « **Sérigny** », puis semaine 50 à **ANDILLY**.
- **Rendez-vous** : 29 septembre : présentation du SCOT et du P.L.U.,  
2 octobre : réunion avec les parents pour un premier bilan T.A.P. et A.C.M.,  
3 octobre : Parc Naturel Régional,  
7 octobre : Parc éolien WKN : présentation de leur projet,  
9 octobre : Rendu A.P.D. avec le cabinet Frênesis pour la nouvelle salle des fêtes.
- **Point sur l'A.C.M. et les T.A.P.** : Madame Karine **DUPRAZ** rappelle que l'**A.C.M.** (Centre de loisirs) est ouvert depuis le **3 septembre 2014**. Il accueille une trentaine d'enfants qui ont choisi le nom « **Les Mômes du Marais** ». La **Communauté de Communes** met à disposition du centre, jusqu'aux vacances de la Toussaint, un minibus pour assurer le trajet vers la cantine des enfants scolarisés en classes élémentaires.

.../...

.../...

Une réflexion s'engagera dans le cadre de la **Communauté de Communes** sur la question des transports au sein de la **Communauté de Communes**.

Le centre est sous convention avec la **C.A.F.** et entre dans le cadre du contrat Enfance jeunesse que la **Communauté de Communes** va signer avec la **C.A.F.** Les parents ont toujours la possibilité d'inscrire leurs enfants sur liste complémentaire pour l'**A.C.M.** Les inscriptions pour les vacances d'automne vont commencer.

Pour les T.A.P., la mise en œuvre a été difficile, les inscriptions et le fonctionnement ont été compliqués, des ajustements sont toujours d'actualité.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'il a renégocié les tarifs pour la société de bus assurant le transport pour la cantine en semaine, il a obtenu une baisse de **7 € par jour**.

- **Associations** : Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** annonce la création d'une nouvelle section de l'Amicale Laïque : le yoga qui a lieu le mardi à 19 h 30 dans la salle haute.  
2 jeunes veulent créer une association de Hip-Hop sur **ANDILLY** et recherchent une salle.  
Les jeunes de **VILLEDoux** lancent un tournoi City Parks le **samedi 18 octobre 2014** et cherchent des partenaires entre 11 et 14 ans. L'information a été diffusée au club de foot.

Aucun élu n'ayant de question à poser, Monsieur le Maire lève la séance et fixe le prochain Conseil Municipal au **vendredi 24 octobre 2014**.

**7 délibérations** ont été prises (du n° 2014/57 au n° 2014/63) à l'issue de cette réunion.

.../...